

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Date de convocation : 08/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Antoine BOSSUYT, Mélanie CHANU, Natacha DITTMER, Quentin DUVAL, Nicolas FAYE, Sandrine FER, Valérie FOUREY, Daniel GAUQUELIN, Aurélien LANGLINE, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Odile VANDENBERGHE, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Lydie LEROUXEL, Jean-Charles MARIE, Noële BREARD, Alexandre MONGREVILLE donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Antoine MARTEL donnant pouvoir à Mélanie CHANU.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Demande de subvention du Comité des fêtes de Cesny-Bois-Halbout
- EPFN : Convention d'intervention pour une étude sur le devenir du bâtiment annexe de l'ancien EHPAD
- ANCT : Etude de redynamisation sur le territoire communal
- CCCSN : Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour des points présentés ci-dessus par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2026

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 31 mars 2026.

**020/2026 - APPROBATION COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 –
AFFECTATION RESULTATS 2025**

BUDGET GENERAL :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie FOUREY, pour statuer sur le compte financier unique 2025 :

- **Approuve, à l’unanimité des votants, le compte financier unique 2025** présenté par le Maire qui s’est retiré de la séance lors du vote et constate :
 - Un excédent de fonctionnement de 109 234,70
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 966 170,21
 - Résultat cumulé au 31.12.2025 + **1 075 404,91**
 - Un déficit d’investissement de - 210 987,00
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 53 376,66
 - Résultat cumulé au 31.12.2025 - **157 610,34**
 - Restes à réaliser – Dépenses - 38 000,00
 - Résultat cumulé après restes à réaliser - **195 610,34**
- **Décide, à l’unanimité des votants, d’affecter les résultats comme suit :**
 - A la couverture du besoin de financement Invest (compte 1068) 195 610,34
 - Déficit reporté investissement (compte 001) 157 610,34
 - Excédent reporté fonctionnement (compte 002) 879 794,57

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Valérie FOUREY, pour statuer sur le compte financier unique 2025 :

- **Approuve, à l’unanimité des votants, le compte financier unique 2025** présenté par le Maire qui s’est retiré de la séance lors du vote et constate :
 - Un déficit de fonctionnement de - 2 104,29
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 137 863,87
 - Résultat cumulé au 31.12.2025 + **135 759,58**
 - Un déficit d’investissement de - 7 419,17
 - Pour mémoire
 - Résultat antérieur reporté + 57 039,38
 - Résultat cumulé au 31.12.2025 + **49 620,21**
- **Décide, à l’unanimité des votants, d’affecter les résultats comme suit :**
 - Excédent reporté (compte 002) 135 759,58
 - Excédent d’investissement (compte 001) 49 620,21

021/2026 - VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur le Maire donne lecture des budgets primitifs 2026 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 753 583,57 €

Recettes : 1 753 583,57 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 555 061,34 €

Recettes : 1 555 061,34 €

Budget service assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 227 529,58 €

Recettes : 227 529,58 €

Section d'investissement :

Dépenses : 255 207,71 €

Recettes : 255 207,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pour le budget général, le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité des votants.
- Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement du budget général.
- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité des votants.
- Autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement du budget service assainissement.

022/2026 - ADOPTION TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2026 soit :

- Taxe foncière bâtie : 41,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 26,06 %
- Taxe d'habitation : 9,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter les taux d'imposition 2026 proposés par Monsieur le Maire.

023/2026 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2026

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2026 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 26 janvier 2026 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 003-2026 en date du 26 janvier 2026.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 115 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2026 pour un montant de 115 500 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2026 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

024/2026 - SIEPC TOURNEBU/MOULINES – PARTICIPATION FINANCIERE 2026

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal (SIEPC) a été voté le 10 février 2026 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 004/2026 en date du 10 février 2026.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 164 031 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2026 pour un montant de 164 031 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2026 par le Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

025/2026 - PROJET RESTAURATION CHAPELLE EN POLE CUTUREL A CESNY-BOIS-HALBOUT – ESTIMATION APRES ANALYSE DE L'APPEL D'OFFRES – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Suite à la commission d'appel d'offres réunie le 29 janvier 2026 et le 1^{er} avril 2026, et l'analyse des offres faite par le cabinet d'architectes HEDO Architectes, Monsieur le Maire présente la synthèse de l'analyse.

Le marché de travaux se compose de 9 lots :

Lot n° 1 : VRD : 47 400 € HT

Lot n° 2 : GROS ŒUVRE : 61 590,35 € HT

Lot n° 3 : MACONNERIE EN PIERRE : 134 082,62 € HT

Lot n° 4 : CHARPENTE BOIS : 67 553,02 € HT

Lot n° 5 : COUVERTURE : 185 375,83 € HT

Lot n° 6 : MENUISERIES EXTERIEURES ACIER – METALLERIE : 65 160,00 € HT

Lot n° 7 : PARQUET : 28 854,10 € HT

Lot n° 8 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES – VMC : 98 129,97 € HT

Lot n° 9 : ESPACES VERTS/MOBILIERS EXTERIEURS : 8 410 € HT

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été accordé une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2024 pour un montant de 99 401,43 €. Le projet est inscrit également dans le programme du contrat de territoire (Région) pour un montant prévisionnel de 130 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'estimation suite à l'analyse de l'appel d'offres faite par le Cabinet d'architectes HEDO ARCHITECTES soit pour un montant total de 696 555,89 € HT pour les travaux de restauration de la chapelle en pôle culturel.
- Solliciter les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département du Calvados.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces demandes de subventions.

026/2026 - CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARIE Pascal pour le renouvellement du contrat de travaux de débroussaillage sur la Commune :

- 1^{er} passage au printemps au prix de 0.088 € HT du mètre
- 2^e passage à l'automne au prix de 0.160 € HT du mètre

Le contrat peut être passé pour 3 ans (2026-2027-2028).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition de renouvellement du contrat de travaux de débroussaillage sur la Commune suivant le détail présenté ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition avec l'entreprise Pascal MARIE pour une durée de 3 ans.

027/2026 - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES DE CESNY-LES-SOURCES

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention pour le Comité des fêtes de Cesny-Bois-Halbout a été reçue en mairie le 9 avril 2026.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer une subvention d'un montant de 300 € au profit du Comité des fêtes de Cesny-Les-Sources.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le versement de cette subvention.

028/2026 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN) - CONVENTION D'INTERVENTION POUR UNE ETUDE SUR LE DEVENIR DU BATIMENT ANNEXE DE L'ANCIEN EHPAD

Monsieur le Maire informe que l'EPFN propose de réaliser une étude à leur charge afin d'évaluer l'opportunité d'une maîtrise foncière du bâtiment annexe de l'ancien EHPAD situé à Cesny-Bois-Halbout, ainsi que son potentiel de réemploi dans le cadre de la création d'un éventuel futur pôle santé. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale de la Commune pour mener en parallèle le projet de reconversion du bâtiment principal de l'ancien EHPAD afin de créer une centralité et dynamiser le centre-bourg.

L'étude dite « flash » est une étude de faisabilité urbaine, technique et économique qui comportera 3 phases :

- Un diagnostic urbain, bâti et réglementaire sommaire.
- Une approche de capacité sur la base de la programmation envisagée par la Commune.
- Un premier bilan prévisionnel de l'opération et une feuille de route opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser l'étude « flash » proposée par l'EPFN concernant le devenir de l'annexe de l'ancien EHPAD situé Place de l'Hospice à Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour cette étude.

029/2026 - AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) - ETUDE DE REDYNAMISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que l'ANCT peut proposer à la Commune dans le cadre de l'opération « Village d'avenir » une étude pour établir un diagnostic et une stratégie de territoire et de projets. Cette étude a pour objectif d'avoir une compréhension du territoire et une définition de la stratégie d'aménagement en termes de services, d'activités et d'habitat.

Cette étude est prise en charge par l'Etat et devra :

- Aboutir à un diagnostic abordant les items : habitat, commerces et services à la population.
- Identifier les problématiques et les contraintes de sites à lever.
- Prendre en compte les projets et intentions municipales à court, moyen et long termes
- Prendre en compte les capacités d'investissements dès le début de l'étude afin de proposer des projets en adéquation avec les capacités financières de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser l'étude proposée par l'ANCT présentée ci-dessus concernant le diagnostic et la stratégie pour la redynamisation du territoire communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour cette étude.

030/2026 - CCCSN : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires le 15 mars 2026, la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande demande de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Compétences Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de désigner les représentants suivants :

Délégué titulaire : Jean VANRYCKEGHEM

Délégué suppléant : Valérie FOUREY

031/2026 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil Municipal qui doit proposer une liste de contribuables en nombre double soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal arrête la liste, ci-dessous, des contribuables inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Bernard VIVET	Valérie FOUREY
Isabelle ONRAED	Noële BREARD
Sandrine FER	Nicolas FAYE
Daniel GAUQUELIN	Natacha DITTMER
Jean-Charles MARIE	Lydie LEROUXEL
Cyrille Morin	Philippe MAILLARD
Odile VANDENBERGHE	Aurélien LENGLINE
Alexandre MONGREVILLE	Géraldine PERRIN
Antoine BOSSUYT	Quentin DUVAL
Mélanie CHANU	Antoine MARTEL
Sandrine LEGER	Arsène DESLANDES
Gaétan TIHY	Daniel SIMON

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Commission de contrôle de la liste électorale : rectification pour les délégués** : La désignation des délégués se fait dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal. De ce fait, il est nécessaire de rectifier les délégués désignés lors de la séance en date du 31 mars 2026 qui étaient Mmes PERRRIN Géraldine et CHANU Mélanie.
Les délégués désignés selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal sont :
 - Mme LEROUXEL Lydie
 - M. MARTEL Antoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.